



AVIS DE COURSE

COUPE de FRANCE DINGHY 12'

COCKSHOTT TROPHY – Grade 4

7-8-9 Octobre 2022 en rade d'Hyères

Organisé par l'International Yacht Club de Hyères (IYCH)
Dans le cadre des Voiles de Tradition

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telle que définies dans *les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents étrangers précisées en annexe « PRESCRIPTIONS FEDERALES », si nécessaire
- 1.3 Les règlements fédéraux et de la Classe Dinghy 12

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte aux bateaux de la classe DINGHY 12'
- 3.2 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 3.3 Les bateaux admissibles doivent se préinscrire en complétant le formulaire sur le site de l'IYCH : www.iych.fr avant le 26/09/2022.
- 3.4 Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :
Leur licence club FFVoile mention « compétition » valide
ou leur licence club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique »
accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
Une autorisation parentale pour les mineurs ainsi que l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- 3.5 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an

4. DROITS D'INSCRIPTION A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

- Bateau : 60 € (Inscription, cocktail de bienvenue le vendredi soir, petits déjeuners samedi et dimanche, cocktail de remise des prix.)
Repas du samedi soir : 35 € par personne.



5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :
Vendredi 07/10 de 9h à 12h

5.2 Jours de régate :

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement |
|-------|---|
| 07/10 | 14h |
| 08/10 | 10h30 |
| 09/10 | 10h30 |

5.3 Proclamation des résultats à 15h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront disponibles en version électronique et communiqués aux concurrents par Email (Google Drive)

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type Construits (distance entre les bouées de 0,5 à 1,25 miles) ou Côtiers.

7.2 L'emplacement de la zone de course des parcours construits est décrit en annexe ainsi que dans les Instructions de course.

8. SYSTEME DE PENALITE

8,1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course est nécessaire pour valider l'épreuve.

9.2 - Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

- Quand 3 courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux participants du podium

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel)

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter
L'international Yacht Club d'Hyères – iych@orange.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

